

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle Adam
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise
Commune de NOISY SUR OISE

ARRETE DU MAIRE

N°2026-07-001-V

Le Maire de la Commune de Noisy-sur-Oise,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 411-7, R411-19, 411-21-1, 411-25, 417-9 et 419-10

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L115-1

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande faite par la société DTP2i, rue des Carreaux à Marine (95640) pour la pose de 2 ralentisseurs sur voirie, rue de Beaumont (DZ922) à hauteur du numéro 36, à Noisy sur Oise,

Considérant que les travaux, impliquent une interdiction de circulation dans les 2 sens sur la rue en objet pendant toute la durée des travaux,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une signalisation adaptée à la restriction de circulation sur la rue de Beaumont à Noisy sur Oise dans les deux sens de circulation

Considérant que le démarrage des travaux est prévu à compter du 17 août 2026

ARRETE

A compter du 17 Août 2026 et durant toute la durée des travaux

Article 1^{er} : Une interdiction de circulation est mise en place dans les 2 sens de circulation sur la rue de Beaumont à Noisy sur Oise pour les travaux effectués par la société DTP2i de pose de 2 ralentisseurs, dont un à hauteur du numéro 34, et l'autre à hauteur du numéro 44.

Article 2 : L'entreprise DTP2i procèdera à la mise en place de la signalisation adaptée avertissant des travaux et de l'interdiction de circuler sur la portion de la rue de Beaumont située entre le n° 28 et le n°48

Article 3 : L'entreprise DTP2i procèdera à l'information des riverains concernés que ces travaux pourraient temporairement gêner

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs de la commune et fera l'objet d'un affichage réglementaire

Fait à Noisy sur Oise le 08/08/2026



Catherine BORGNE
Maire de Noisy sur Oise



Ampliation de cet arrêté sera transmise :
à la Brigade de Gendarmerie d'Asnières-Luzarches,
au SDIS - Centre de Beaumont sur Oise
au Syndicat Tri-Or
à la société Kéolis